Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260428-CCASDELIB202602-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix- huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), légalement convoqué le16 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Président.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Pascale LEMEE, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Céline SION, Christine REVEL-SALMON, Evelyne ROMMES, Marie-Jeanne MALÈVRE, Gilberte BEURRIER, Patrick HEREL, Sophie COMBETTE, Cécile RENAULT-LERIGOLEUR, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Alix CHOLLET et Caroline PARADIS *(ayant donné pouvoir à Céline SION).*

Secrétaire de séance : Daniel LEVEQUE.

DELIBERATION N° 02/2026 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Pascale LEMEE donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE le budget primitif 2026 qui s'équilibre à :**

- **En section de fonctionnement : 11 350.00 €**
- **En section d'investissement : 400.00 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)